



Modalités de droit de visite des grands-parents

Par Visiteur

La mère et le beau père de mon mari souhaitent obtenir un droit de visite et d'hébergement pour nos 2enfants(2et 4ans).Ils nous menacent d'une action en justice.Nous n'avons plus aucun contact avec eux depuis plus d'un an déjà.Ma belle-mère et son mari sont des gens violents et incapables de donner de l'amour.Ils ont maltraité leurs propres enfants.Le beau-père de mon mari a déjà eu affaire plusieurs fois aux forces de l'ordre par le passé(il a fait preuve d'une grande violence envers des gendarmes).Un de ses fils est actuellement incarcéré pour suspicion de viol envers son ex-concubine.Ils souhaitent voir seulement nos 2enfants alors qu'ils ont 6autres petits-enfants pour elle et 5 pour lui.Mon beau-père souhaite que"les parents en fassent des bocciaux"!Avons-nous à craindre de devoir obliger nos petits à voir ces grands-parents indignes qui ne leur apportent absolument rien?

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je vous rassure même si vos beaux parents saisissent le juge, ce dernier n'accorde pas un droit de visite et a fortiori d'hébergement sans vous entendre et écouter les raisons pour lesquelles vous ne souhaitez pas que vos enfants aient des contacts avec leurs grands parents. Il vous faudra expliquer au juge le comportement de vos beaux parents qui justifie votre attitude.

Cordialement